

A.F.K
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 3.000 €
Siège social : 106, Boulevard Albert 1^{er}
76600 LE HAVRE
RCS LE HAVRE 915 259 618

PROCES VERBAL DE DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 2 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le deux septembre, s'est réuni au siège social :

- Monsieur Frédéric LASADE, Associé unique et propriétaire des 300 actions de la Société.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- La nomination de Madame Anne LEROY épouse LASADE en qualité de Directrice Générale de la Société.
- La fixation de la rémunération de la Direction Générale.
- Les pouvoirs à donner en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique décide de nommer en qualité de Directrice Générale, sans limitation de durée, Madame Anne LEROY, épouse LASADE, née le 17 juin 1971 à SAINTE-ADRESSE (76), demeurant 106, Boulevard Albert 1^{er} 76600 LE HAVRE.

Madame Anne LEROY épouse LASADE accepte les fonctions de Directrice Générale et déclare n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide que Madame Anne LEROY épouse LASADE ne sera aucunement rémunérée pour l'exercice de son mandat de directrice générale.

TROISIEME DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le
présent procès-verbal signé par l'Associé
unique

